

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE SÉJOUR

En référence à la loi du 13 juillet 1992 régissant les rapports entre les agences de voyage et leur clientèle.

PARTICIPATION : La pratique de nos activités nécessite une bonne santé, l'absence de contre indication médicale à la pratique de l'activité choisie, le respect des âges minimum requis et des conditions indiquées ci-après.

Activités d'Eaux Vives et Nautiques : il est obligatoire de savoir nager 50 mètres minimum et de s'immerger.

Activités Vélo et VTT : il est obligatoire de savoir faire du vélo.

ENCADREMENT : Nos encadrants sont diplômés dans leurs spécialités.

Toute personne qui décide de s'éloigner du groupe de son propre chef, en assume l'entière responsabilité.

SÉCURITÉ ET RISQUES : Avant chaque départ, un briefing sur l'utilisation du matériel et les règles élémentaires de sécurité est réalisé. La faisabilité de tout programme est soumise à l'appréciation des encadrants, en fonction des conditions météorologiques et de l'aptitude des participants. Il faut cependant être conscient des risques inhérents à l'ensemble de nos activités, dus notamment à l'éloignement des centres médicaux. Le client les assume en toute connaissance de cause et doit se conformer aux règles de prudence et suivre les conseils donnés par les professionnels.

MATERIEL : Une liste du matériel à prévoir vous sera remise.

EFFETS PERSONNELS : Annecy Aventure décline toute responsabilité en cas de perte, détérioration ou vol de vos effets personnels. Les objets de valeurs sont fortement déconseillés.

CONDITIONS METEOROLOGIQUES : La majorité de nos activités se réalisent en plein air. Les conditions météorologiques ne sont en aucun cas une cause d'annulation. Dès lors que l'activité est assurée par Annecy Aventure, aucun remboursement ne sera effectué.

INSCRIPTION : L'inscription à l'un de nos séjours implique l'adhésion à nos conditions de ventes. Toute inscription doit être remplie et signée par le participant, accompagnée d'un acompte de 50 %. La réception de cet acompte n'implique la réservation que dans la limite des places disponibles. En cas d'acceptation, nous vous ferons parvenir une facture valant confirmation. Le solde devra être réglé 15 jours avant la date du départ. En cas d'inscription à moins de 30 jours du départ, la totalité sera versée dès la demande de réservation. Nous n'accusons pas réception des soldes. Toute inscription intervenant à moins de 15 jours du départ ne pourra être effectuée qu'en carte bancaire. Les assurances doivent être prises à la signature du contrat et réglées à ce moment.

PRIX : Les prix sont annoncés en euros. Le participant reconnaît avoir pris connaissance des informations relatives aux voyages qu'il a choisi, grâce à la fiche technique qui lui a été fournie préalablement. Sont mentionnés dans les fiches techniques ce qui est compris et ce qui ne l'est pas. De façon générale, les taxes d'aéroport, les frais de vaccins, de visas, les boissons, les visites de sites et le matériel personnel ne sont jamais compris dans le prix, sauf mention écrite. Toute modification des taux de change, des transporteurs ou autres prestataires de services peut entraîner le réajustement des prix publiés. Prix établis à la date du 01/01/2026 sur la base du cours des changes, des tarifs aériens et des prestations au sol connus à ce jour et susceptibles de réajustement au plus tard 30 jours avant la date de départ. Tout retard dans le paiement du solde pourra être considéré comme une annulation pour laquelle il sera fait application des frais d'annulation en vigueur. **Le client peut effectuer le paiement du prix** par : virement, chèque, carte bancaire, espèce, chèques vacances ou coupons sport.

INFORMATION APRÈS INSCRIPTION : Quelques jours avant votre départ, vous recevrez par email tous les renseignements utiles et indispensables pour effectuer votre séjour. (heures et lieux exacts de rendez-vous, moyens d'accès pour se rendre au rendez-vous, coordonnées des représentants locaux, possibilités de co-voiturage...).

RESPONSABILITÉ : Formalités de polices et sanitaires : ANNECY AVENTURE délivre ces informations pour les ressortissants français. Les personnes de nationalité étrangère doivent s'informer auprès des ambassades ou consulats compétents. Il appartient au participant de vérifier que ses documents sont en conformité avec les informations fournies par ANNECY AVENTURE.

Conformément à l'article 23 de la loi n°92.645 du 13 juillet 1992, ANNECY AVENTURE ne pourra être tenu pour responsable des conséquences des événements suivants :

- Perte ou vol des billets d'avion (les compagnies ne délivrant pas de duplicata)
- Défaut de présentation ou présentation de documents d'identité et/ou sanitaires périmés ou d'une durée de validité insuffisante (carte d'identité, passeport, visas, certificat de vaccination...) ou non conformes aux indications figurant sur le bulletin d'inscription ou fiche technique, au poste de police de douanes ou d'enregistrement. En cas de défaut d'enregistrement, il sera retenu 100% du voyage.
- Incidents ou événements imprévisibles et insurmontables d'un tiers étranger intervenant pendant le voyage tels que : guerres, troubles politiques, grèves et incidents techniques extérieurs à ANNECY AVENTURE.
- Encombrement de l'espace aérien, intempéries, retards, pannes, perte ou vol de bagages ou d'autres effets. En vertu des conditions du contrat de transport des compagnies aériennes régies par la convention de Varsovie, nous vous recommandons particulièrement de prévoir des délais suffisants si vous utilisez un pré-acheminement. En effet, les tarifs spéciaux n'autorisent pas de changement et ne seront en aucun cas remboursables en cas de retard de la compagnie ou de modification d'heure de décollage et de report pour annulation de votre voyage. Le transporteur s'engage à faire de son mieux pour transporter le passager et les bagages avec une diligence raisonnable. Les heures indiquées ne sont pas garanties sur le contrat. Le transporteur peut sans préavis se substituer à d'autres transporteurs, utiliser d'autres avions, modifier ou supprimer les escales prévues en cas de nécessité.

Seules sont considérées comme contractuelles, les prestations mentionnées sur les fiches techniques remises au moment de l'inscription. Si nous nous trouvons dans l'impossibilité de fournir une partie des engagements prévus, nous ferons tout notre possible pour les remplacer par des prestations équivalentes. Particularité de nos séjours et de nos voyages : Chaque participant doit se conformer aux conseils et consignes donnés par l'encadrement, nous ne pouvons être tenus pour responsables des incidents, accidents ou dommages corporels qui pourraient résulter d'une initiative personnelle imprudente. L'encadrement reste le seul juge durant le séjour de modifier le programme. En effet, le caractère sportif de nos voyages et séjours; peut nous amener, lorsque des circonstances impérieuses impliquant la sécurité des voyageurs nous y contraignent, à substituer un moyen de transport à un autre, un hôtel à un autre, prendre un itinéraire différent ou annuler certaines excursions. Le participant ne pourra les refuser sans motifs valables. En revanche, si les prestations acceptées sont de qualité inférieure, la différence de prix sera remboursée par ANNECY AVENTURE, dès le retour. S'il ne peut être proposé aucunes prestations de remplacement ou si celles-ci sont refusées pour motifs valables, nous assurerons le retour du participant, sans supplément de prix.

ANNULATION – MODIFICATIONS :

De votre part :

Toute annulation de votre part avant le départ doit nous parvenir par email ou lettre recommandée avec A.R ; c'est la date d'accusé de réception de votre message ou lettre, qui sera retenue comme date d'annulation pour la facturation des frais d'annulation. En cas de désistement à plus de 45 jours avant votre départ, les sommes versées vous seront remboursées sauf retenue d'une somme forfaitaire de cinquante euros (50 €) par personne plus les frais réels engagés au titre du transport aérien ou bateau et prestations terrestres. À partir de 45 jours du départ, votre désistement entraînera les retenues suivantes :

- de 45 à 30 jours : 25 % du montant
- de 29 à 15 jours : 50 % du montant
- de 14 à 7 jours : 75 % du montant
- Moins de 7 jours : 100 % du montant

Pour tout billet d'avion émis à l'avance, que ce soit à la demande du participant ou en raison de la politique des compagnies aériennes pour certains types de tarifs, il sera facturé des frais d'annulation à 100% du prix du billet, quelle que soit la date d'annulation. Il est à noter que les frais d'annulation à plus de 45 jours avant le départ ne sont pas pris en charge par l'assurance annulation. Les montants de l'assurance et de la cotisation annuelle ne sont pas remboursables. Toute interruption volontaire du voyage de votre part n'ouvre droit à aucun remboursement, de même qu'une exclusion décidée par l'encadrement du séjour, pour niveau insuffisant ou non respect des consignes de sécurité. En cas d'impossibilité d'effectuer le séjour, vous pouvez nous proposer une autre personne à la condition qu'elle remplisse les mêmes conditions sans présumer des frais de réservations déjà engagés à votre nom, qui de ce fait resteraient dû. Vous êtes tenus de nous en informer entre 7 et 15 jours avant le départ par LR avec AR.

De notre part :

Si nous devons annuler un départ pour des raisons indépendantes de notre volonté, ou pour manque de participants, nous vous proposerions alors différentes solutions de remplacement, au tarif en vigueur, ou le remboursement intégral des sommes payées. Le participant en sera informé au plus tard 21 jours avant la date du départ. Aucune indemnité compensatoire ne sera versée.

ASSURANCES :

Il est indispensable de posséder une assurance Responsabilité Civile pour participer à nos séjours et voyages. De même, Il est fortement conseillé de posséder une assurance couvrant les frais d'annulation – perte ou vol de bagages et interruption de voyage. Mais il est obligatoire d'être couvert en assistance rapatriement – secours et recherche pour participer à nos séjours et voyages. Il appartient au participant de vérifier, en préalable à son inscription, les risques pour lesquels il est déjà couvert. Chaque participant a la possibilité de souscrire un contrat d'assurance auprès de ANNECY AVENTURE comprenant :

- Frais d'annulation + Bagages + Assistante Rapatriement + Interruption de séjour + Départ / Retour impossible + Responsabilité Civile.

Aucune modification ne sera possible une fois l'assurance souscrite. Si le participant ne désire pas souscrire à notre assurance rapatriement – secours et recherche – nous lui demanderons de nous communiquer les garanties et coordonnées de sa propre assurance.

LITIGES : Toute réclamation relative au voyage doit être adressée par lettre recommandée avec AR dans un délai de quinze jours après la date du retour. Tout litige relatif à l'exécution, à l'interprétation et/ou à la terminaison du contrat, faute d'être résolu à l'amiable entre les parties dans un délai maximum de quinze (15) jours, sera de la compétence exclusive du tribunal de commerce d'Annecy.

PROGRAMME TOUT COMPRIS (avec hébergement, transport ou restauration):

Rando Attitude Organisation N° d'immatriculation au registre des opérateurs de voyages et de séjours IM074110002

Siège social : 11, Avenue de la république, Cran Gevrier, 74 960 ANNECY